



**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES**  
**PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 26 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, dans l'enceinte de la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS :

- Danielle MAILLARD, Marilyne MORIN, Laetitia GAUGUIN, Julie CODRON, Coralie CONCHAUDRON, Jean-François COURTY, Samuel CHARA, Gérard PERROT.

ABSENTS EXCUSES :

- Jean-Philippe CONCHAUDRON, donne pouvoir à Coralie CONCHAUDRON.

ABSENT :

- Romain BROQUET.

Date de la convocation : 21 juin 2023

Le nombre de conseillers présents étant de 8, ajouté d'1 pouvoir, le quorum est atteint et le conseil municipal peut délibérer valablement conformément à l'article L 2121 – 17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Laetitia GAUGUIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal du 22 mai 2023 :**

Madame le Maire demande s'il y a des remarques ou des modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2023. Aucune remarque, ni modification sont faites.

- **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2023.**

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour et demande aux membres du Conseil, l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Travaux complémentaires, reprise de voiries, Tapis-Vert, Les Ombraux, Raloy

Les membres du Conseil acceptent.

**Ordre du jour :**

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation
2. Projet de rénovation et agrandissement du chalet : estimation détaillée, plan de financement, demande de subvention
3. Travaux de sécurisation route de la Croix St Nicolas et route de Raloy : devis et demande de subvention
4. Aide financière à la coopérative de l'école des Ormes.

**1. Registre des décisions prise par le Maire par délégation :**

Par délégation 2020-06-09 en date du 05 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué certaines attributions au Maire. Lors de chaque réunion du Conseil Municipal, le Maire doit rendre compte des attributions exercées par délégation :

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 641,00 €.**

**2. Projet de rénovation et agrandissement du chalet : estimation détaillée, plan de financement, demande de subvention :**

Suite à la délibération du 07 novembre 2022 autorisant la signature d'une convention d'études auprès de l'Atelier Vincendon Architecte, Madame le Maire présente l'estimation du cout des travaux et le plan de financent du projet de rénovation et d'agrandissement du chalet :

**Budget total du projet :**

L'investissement total est estimé à 98 497 €, décomposé comme suit et incluant la somme de 9 000€ déjà acquittée pour l'achat du terrain et chalet sur droit de préemption par acte du 21 octobre 2021 :

- |  |             |
|--|-------------|
| • Rénovation de l'espace existant et extension     | 71 906 € HT |
| • Assainissement                                   | 8 000 € HT  |
| • Cout étude architecte                            | 9 588 € HT  |
| • Prix d'acquisition de la parcelle avec le chalet | 9 000 €     |

**Financement :**

- |        |         |          |
|--------|---------|----------|
| • DETR | 30,00 % | 29 548 € |
|--------|---------|----------|

- Pacte-Territoires 25,92 % 25 534 €
- Fonds CCAB 14,21 % 14 000 €
- Fonds propres 29,87 % 29 412 € ( dont 9 000 déjà financés )€

**Délai de réalisation :** octobre 2023 à mars 2024

Il est proposé aux conseillers de valider le plan de financement prévisionnel de rénovation et d'agrandissement du chalet et d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions.

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés, le plan de financement prévisionnel de l'opération, autorise Madame le Maire à solliciter les subventions et à signer tout document relatif à ce dossier.**

### **3. Travaux de sécurisation route de la Croix St Nicolas et route de Raloy : devis et demande de subvention :**

Suite à une réunion organisée avec les habitants, pour voir quelles sont les solutions à apporter pour la sécurisation, route de la Croix St Nicolas et route de Raloy, Madame le Maire présente aux membres du Conseil une proposition des différents aménagements à prévoir, avec devis à l'appui.

Le projet décrit prévoit :

- route de la Croix Saint Nicolas :
  - installation d'un radar pédagogique à l'entrée du village
  - création d'un plateau surélevé avec passage piéton et zone 30
  - matérialisation de 2 autres passages piétons
  - signalisation adaptée avec rappel de limitation de vitesse à 50
- route de Raloy :
  - installation de radar pédagogique à chaque entrée du hameau
  - matérialisation de 4 passages piétons
  - pose de 2 panneaux enfants et matérialisation de l'arrêt du bus scolaire

- signalisation adaptée avec rappel de limitation de vitesse à 50

Madame le Maire présente les devis reçus :

SARL T.M.P. 16 510 €

SAS ÉLAN CITÉ 6 598.47 €

et propose au conseil de demander des subventions au titre des amendes de police relatives à la circulation routière.

A l'étude des plans et des devis présentés, les conseillers estiment qu'un cinquième passage piéton doit être ajouté route de Raloy et que compte tenu de l'anomalie de prix relevé sur le devis de travaux de passage piétons de la SARL TMP, le montant ne sera que peu modifié.

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 6 voix pour et 3 voix contre, valide la proposition de sécurisation de la route de la Croix Saint Nicolas et de la route de Raloy en ajoutant un passage piéton supplémentaire route de Raloy, accepte le devis de l'entreprise T.M.P Sarl en y apportant les modifications nécessaires et le devis de la SAS ÉLAN CITÉ et autorise Madame le Maire à solliciter la subvention au titre de la répartition des amendes de police relatives à la circulation routière et à signer tout document relatif à ce dossier.**

#### **4. Aide financière à la coopérative de l'école des Ormes :**

Madame le Maire expose la demande d'aide financière formulée par Mme Isabelle GODARD, directrice de l'école des Ormes en faveur de la coopérative scolaire, aide qui servira à financer les activités et la mise en place de projets éducatifs pour les enfants de l'école des Ormes.

Madame le maire propose une aide financière à hauteur de 1 000 €, somme inscrite au budget primitif 2023.

- **Le Conseil municipal, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la demande de Mme Isabelle GODARD d'aide financière à la coopérative de l'école des Ormes, d'un montant de 1 000 €.**

## **5. Travaux complémentaires, reprise de voiries, Tapis-Vert, Les Ombraux, Raloy :**

Suite aux derniers importants orages survenus sur la commune, le Tapis-Vert, les Ombraux et Raloy nécessite des travaux complémentaires, de reprise de voiries. Madame le Maire présente un devis.

- SARL JLTP et Fils : 2 801 € HT soit 3 361,20 € TTC
- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents et représentés le devis de l'entreprise SARL JLTP et Fils pour un montant de 2 801 € HT soit 3 361,20 € TTC.**

### **Informations diverses :**

- Mr LAMOTTE a demandé que la commune remblaye le chemin d'accès à son habitation. Mr Gérard PERROT se chargera d'aller sur place voir si cela relève du domaine de la commune.
- Téléphonie mobile, les travaux Bouygues sur le château d'eaux sont terminés et la réception est correcte dans toute la commune.
- Repas des anciens, le devis de Bel Air Traiteur d'un montant de 1 575,00 € est accepté. Le repas aura lieu le 19/11/2023.
- Fin des travaux du terrain multisport prévus début juillet. Une inauguration aura lieu probablement le 23/09/2023.
- Trois dossiers de catastrophe naturelle, concernant le phénomène de sécheresse déposée en mairie. Tout dossier accompagné de photos peut encore être déposé avant le 31/08/2023.
- Début des travaux plafonds mairie et cantine le 10/07/2023.
- Dégradation sur le chemin du Moulin de Chasserat suite au violent orage du 21 juin :le dossier à été transmis à la compagnie d'assurance de la commune.
- Fuite en toiture entre la salle des fêtes et l'extension suite au violent orage du 21 juin : le cabinet Vincendon Architecte et l'entreprise ont été informés dans le cadre de l'assurance décennale.
- Mme le Maire remercie l'Avenir des Ormes pour l'organisation de la soirée du 10 juin et précise que la commune a pris la charge financière intégrale du feu d'artifice.
- Mme le Maire remercie l'Ormoise pour l'animation de la fête de la musique qui s'est déroulée non à l'étang comme prévu mais à la salle des fêtes compte tenu de la météo.

- Le Comité des fêtes l'Ormoise ouvre son café associatif, au CHALET, 12 rue de l'école. Ouverture aux adhérents et futurs adhérents de l'Ormoise durant juillet et aout. Invitation le vendredi 7 juillet 2023, pour une première soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Aux ORMES, le 26 juin 2023

Secrétaire de séance  
Laetitia GAUGUIN

Madame le Maire,  
Danielle MAILLARD